

VARIETES.

LA CHASSE AU CHAT-TIGRE.

Je n'ai jamais eu l'honneur de figurer dans aucune chasse au lion, et même le seul individu de cette royale espèce qui m'eût...

Ainsi donc, voilà qui est convenu : je n'ai jamais eu de relations de chasse avec le Roi des animaux...

Pauvre Knoch! il est probable qu'il ne fera plus guère de fusils, à présent qu'il est mort...

Pour en revenir à mon chat-tigre, je vous confierai qu'en l'an de grâce 1832, je me trouvais en mer...

Mais en 1832 la chasse était magnifique, de sorte que j'étais à peu près sûr de rentrer chaque soir chargé de gibier et accablé de fatigue...

à fouler aux pieds le cadavre inanimé du chat-tigre. — Arrêtez, m'écriai-je, vous allez gâter sa fourrure!

— Sa fourrure! sa fourrure! répondit le docteur furieux, ah! vous allez voir comme je vais l'arranger, lui et sa fourrure!

— Pour rien! morbleu! vous appelez cela rien! me dit alors mon compagnon exaspéré...

— Et vous n'en rendez raison! je ne vous dis qu'une chose : cela! à demain matin!

Quant au chat-tigre, ça peu, soigneusement préparé, fait aujourd'hui le principal ornement de mon cabinet de travail.

RENÉ DE ROVIGO.

POLICE CORRECTIONNELLE.

UN HABITUÉ DE LA POLICE CORRECTIONNELLE.—Un prévenu est amené par des gardes sur les bancs de la police correctionnelle.

Le prévenu regardant la salle.—Tiens, c'est changé; un tribunal tout neuf... Ah! c'est très gentil, très gentil!

M. le président.—Qui est-ce qui parle? Le prévenu.—C'est moi, Gamier, saltimbanque.

M. le président.—Vous vous êtes présenté chez un marchand de vin pour y vendre des chansons.

Le prévenu.—Vive le marchand de vin! M. le président.—Voulez-vous écouter ce que je vous dis?

Le prévenu.—Ah! je croyais que quand ça change de préfecture l'ordonnance tombait en des études comme on dit! du reste, je demande à aller en Afrique.

M. le président.—Vous avez en outre tenu des propos séditieux dans le cabaret où vous offriez vos chansons?

Le prévenu.—Moi?... par exemple; c'est le marchand de vin qui m'a demandé des chansons anarchiques.

M. le président.—Vous avez dit que vous feriez expulser le témoin du pays! Le prévenu.—Où!

M. le président.—Pourquoi avez-vous dit cela? Le prévenu.—Parce qu'on me l'a dit.

M. le président.—On vous a dit quoi? Le prévenu.—Je ne sais pas, je demandais à aller en Afrique.

M. le président.—Vous avez outragé le commissaire de police; vous lui avez dit que vous le feriez sauter.

Le prévenu.—Dégommez! Je respecte le commissaire; vive le commissaire! Mais faut pas qu'il dise ce que j'ai pas dit; j'ai dit que j'avais des amis qui ont le bras long, et que je le ferai dégommer; voilà mes expressions.

M. le président.—Vous avez déjà subi seize condamnations. Le prévenu.—Ah! pardon, là-dessus il faut déduire trois rappels, reste à treize; on connaît son petit dossier.

M. le président.—Je demande à aller en Afrique. Le tribunal condamne le prévenu à six mois de prison.

CORRESPONDANCES.

Monsieur le Rédacteur, Nous ne recevons les journaux français de Québec que deux jours après leur publication.

Précédemment nous recevions généralement le Canadien le lendemain de sa publication. Le Journal de Québec, jamais.

Est-ce négligence de la part du département des postes ou autrement? Nous qui payons le même prix d'abonnement et le même port que les abonnés des autres parties de la province, devons, je crois, être sur le même pied, soit de la part des éditeurs de journaux ou du transport des journaux.

A propos: Plusieurs personnes haut placées dans la société et d'une éducation supérieure que j'ai eu le plaisir de rencontrer prétendent que les articles éditoriaux ou prétendus éditoriaux de

ces journaux, devraient s'occuper de mesures directement dans l'intérêt du peuple et non de son sens. Le public vous voit, assembleur orateur des Etats voisins dans une assemblée publique; on pourrait ajouter, et vous jugez. Et puis... UN CAMPAGNARD QUÉBÉCOIS. 21 mai 1852.

(Du Moniteur Canadien.)

Montréal, 12 avril 1852.

M. LE DIRECTEUR.—Il est triste de voir les colonnes de journaux qui s'impriment dans notre langue si souvent couvertes d'impropositions pleines d'amertume et de récriminations de même genre, même de quelque chose de pire encore.

Quelle que puisse être l'intention de journalistes ou de leurs collaborateurs, ils ne jouent pas le rôle de véritables amis de leurs compatriotes, lorsqu'ils les pressent d'abandonner leur pays pour aller s'établir sur une terre étrangère.

Ceux qui leissent de la faire semblent avoir adopté les mœurs d'un pays dans lequel une personne de grande lumière voyait déjà vers la fin du dernier siècle régner l'égoïsme et les coeurs s'émousser par le sentiment de l'intérêt.

Il n'est pas, ce semble, nécessaire d'appuyer sur le mal que peuvent faire les peintures exagérées qu'on fait de localités qui se trouvent en dehors de la province, comme si la terre y produisait presque spontanément ce qui peut suffire aux besoins de l'homme et lui procurer presque sans travail l'aïance, même la fortune.

MONTREAL. Jeudi, 3 Juin 1852.

LE PAYS. EDITION HEBDOMADAIRE.

Le gouvernement a entendu et entend par réformes pratiques.

Tous les gouvernements, qui songent bien plus leur pouvoir et les intérêts de leurs mignons et favoris que ceux de la masse de leurs concitoyens qui les ont fait ce qu'ils sont, s'étudient, et malheureusement réussissent trop souvent à s'emparer d'une demande d'amélioration, de progrès, dès lors en faveur du public pour la faire servir à la consolidation de ce même pouvoir entre leurs mains, et pour s'en faire un prétexte de récompenser quelques serviteurs fidèles et dévoués de messieurs les ministres, quelques adulateurs de leur position et de leur grandeur.

Pour le désconsidérer, s'ils le pouvaient, dans l'opinion des masses, ils amoindrirent, ils pervertissent, ils dénaturent par un semblant de mise en pratique, tous les principes démocratiques, toutes les idées saines et justes de réforme et de progrès qui, bien appliquées et sincèrement mises à effet, deviendraient la source la plus féconde, la base la plus inébranlable de la prospérité du pays, du bien être et du bonheur de ses habitants.

Ainsi en a-t-il été du scrutin secret pour les élections municipales de Montréal. Ce mode de prononcer le jugement des électeurs d'une localité sur la conduite des aspirants à la faveur publique, ce mode, le seul rationnel, le seul qui puisse assurer la paix et la tranquillité publique, en même temps que garantir l'indépendance des votes de la généralité des citoyens contre les influences indues de la richesse et des hommes du pouvoir, ce mode a été complètement dénaturé par la majorité des membres du dernier parlement qui, en tout et par tout, dans les petites comme dans les grandes choses, dans les détails comme dans l'ensemble de toutes les mesures, s'étaient pour ainsi dire imprégnés des principes et des idées de M. LaFontaine qui son domin en maître absolu presque jusqu'au dernier moment. Il s'était opéré comme une transmigration de lui à eux de ses habitudes, de ses principes despotiques et arbitraires, qu'il tenait de voir à force d'intrigues par des apparences de réformes, et en se retranchant sous l'ancien et noble titre de libéral et de réformiste.

Dans la question du scrutin secret donc, comme l'on avait horreur d'une réforme réelle et sincère, l'on a fabriqué pour la ville de Montréal un mode de votation que l'on a baptisé du nom de scrutin secret, mais qui n'a rien de secret; au moyen duquel tout le monde connaît ou peut connaître la manière dont chaque électeur a voté.

Pour opérer la véritable réforme, il fallait donner le change, pour faire croire que cette réforme urgente, demandée avec tant de persévérance et d'énergie par les vrais réformistes, était presque une insignifiance et un leurre, qu'il importait peu, par conséquent, d'introduire généralement pour toute espèce d'élections.

Pour opérer la véritable réforme, il fallait simplement exiger un certificat préalable de qualification pour chaque électeur, et puis un bulletin, mais sur deux cartes ou papiers séparés l'un de l'autre. Eh bien, l'on prend la peine de statuer que, sur une même carte ou feuillet de papier, d'un côté se trouvera le nom de l'électeur et de l'autre côté le nom des candidats pour qui il a voté, écrit de sa main ou bien écrit par une autre personne en présence de deux témoins. La modification n'est pas grand chose en apparence et pourtant c'est cela seul qui nous a affublé d'un scrutin public que l'on a baptisé de secret par ironie sans doute, et par moquerie.

Une autre exemple Voici une des manières dont le ministère, conduit bien qu'il ne s'en doute, tout comme son prédécesseur, et plus aussi que ne le croient ses partisans, par la diplomatie profonde mais habilement déguisée du bureau colonial au moyen d'instructions confidentielles à son député, voici, disons-nous, une des manières dont le ministère entend faire une amélioration, une réforme:

Depuis longtemps, au nom des plus chers intérêts du pays et de ses habitants, de leur bien-être et de leur bonheur, la presse démocratique n'a cessé de demander l'abaissement du prix des terres publiques, à certaines conditions d'établissement, ainsi que l'ouverture de grandes lignes centrales de chemins à travers les townships, en commençant

od l'esprit d'association se fait remarquer d'une manière toute particulière, se réunissent pour acheter ces terres, afin d'aller s'établir ensemble, comme Pont derrière fait, de l'avis d'un prêtre respectable dans le district de Québec, de nos compatriotes. Ils ouvraient d'abord en commun le chemin qui devait traverser les terres sur lesquelles ils se proposaient de s'établir. Ils faisaient de même en commun sur chaque lot quelques travaux de défrichements, que chaque individu n'aurait pu faire qu'avec la plus grande lenteur, tandis qu'en se réunissant pour les faire ensemble, chacun d'eux pouvait, dans le plus court délai possible, se procurer des récoltes pour pourvoir aux besoins de leurs familles. C'est ce qu'on pourrait faire ici, si l'on se donnait la peine de suivre ce sage exemple, comme on vient de le faire dans le district de Québec, surtout si les journalistes s'empressaient de le faire connaître pour stimuler l'émulation de leur compatriotes, tandis qu'on semble trop souvent ne travailler qu'à leur inspirer des sentiments de découragement, même de désespoir.

On semble aussi s'être efforcé non seulement de le dénigrer comme d'inspirer pour eux le plus profond mépris, mais même de les flétrir à leurs propres yeux. C'est ce qu'ont fait des commissaires revêtus d'un caractère public, des journalistes et de leurs collaborateurs, des membres d'un grand nombre d'assemblées de citoyens dans plusieurs parties de la province. Ils ont pendant plusieurs années de suite, même encore assez récemment, fait réentendre la province de fausses et les plus grossières tant qu'insultantes pour plus d'un demi-million de Canadiens, de cultivateurs en particulier, presque tous propriétaires fonciers, remarquables par l'indépendance de leur caractère, et en peignant comme un ramassis de prolétaires, misérables serfs attachés pour toujours à la glèbe, incapables de s'affranchir, enfin comme de vils esclaves aussi bien que les nègres de la Louisiane.

Depuis deux ans les affaires ont tout aussi bien marché sans cet officier que lorsqu'il avait un employé de plus dans le département, et avec une réorganisation systématique dans le personnel du bureau et les attributions de chaque employé l'on trouverait bien le moyen de faire plus de besogne et mieux qu'il n'a été fait jusqu'à présent.

Oh! mais l'impulsion qu'il faut donner à l'ouverture des chemins dans les terres incultes, les soins considérables que des octrois nombreux vont occasionner, demandant nécessairement cette nomination!! Voilà le prétexte trouvé, la place sera bientôt donnée à quelque favori, qui se trouvera bien payé et bien satisfait à même l'argent du public.

Quelques mois après, le ministère viendra dire à la chambre que les engagements publics ne laissent aucuns revenus disponibles pour avoir des chemins, que le crédit de la province souffrirait de quelques sacrifices sur le prix des terres de la couronne; en un mot, rien ne se fera, mais une place aura été donnée à un ami; toutes les promesses disparaîtront, mais l'emploi placé restera.

Les admirateurs quand même de messieurs les ministres, les grands amis de l'ordre et des bons principes, les organes au siège du gouvernement et les autres organes éloignés se joindront dans un ineffable concert de louanges, et crient: amen, tout est bien; voyez ce que le ministère est habile, comme il est réformiste sincère, combien il est l'ami du pays et de ses habitants; il a donné une place de quatre ou cinq cents louis par année à un Canadien!! un homme capable de donner une impulsion énergique à la colonisation.

Oh! mais, ont-ils dit les fonds à la disposition du gouvernement pour favoriser cette colonisation!! Il est vrai que M. Hinks nous a dit qu'il n'y en avait pas pour le moment, parce qu'il ne veut pas faire tort à ses affaires de chemin de fer et qu'il aurait besoin de toutes les ressources et de tout le crédit de la province pendant longtemps pour le chemin d'Halifax.—Ah vraiment! — Eh bien alors, le ministère qui savait tout cela n'avait que faire de donner quatre ou cinq cents louis à un nouvel assistant commissaire des terres, qui en réalité aura augmenté les dépenses publiques sans autre résultat qu'un gaspillage de plus.

Si un côté nous avons des reproches à faire aux hommes publics qui ont différé le règlement de cette question et qui n'ont semblé s'en servir que pour acquérir de la popularité, les censitaires doivent aussi s'imputer de n'avoir pas fait tout ce que devaient leur inspirer leurs intérêts et tout ce que devaient faire. On a bien crié, il est vrai, on a fait des requêtes, une convention; mais nous n'avons pas vu dans tout cela le nerf qui pouvait donner de l'efficacité au mouvement; ce qu'il fallait, c'était une organisation régulière en associations locales avec une administration centrale.

Les journaux viennent d'annoncer que M. Gugy, un seigneur, est parti pour l'Angleterre pour y traiter avec le gouvernement impérial de la question d'abolition de la tenure. Cette mission prouve à elle seule que les seigneurs ont mieux compris que les censitaires les moyens effectifs de soigner leurs intérêts. Et de fait nous avons appris que les seigneurs avaient formé une association régulière dans le but de s'opposer de toutes leurs forces à l'abolition; et M. Gugy est sans doute envoyé aux frais de cette association pour travailler à mettre en conflit l'autorité du gouvernement anglais avec celle du parlement canadien, pour amener le gouvernement anglais à mettre son veto aux lois que pourrait faire notre législature sur le sujet.

Si les censitaires avaient formé une vaste association avec un gouvernement central, elle aurait fait en deux ans ce que n'a fait et ne fera en cinquante ans sans cela. Si une telle organisation avait existé par tout le pays aux dernières élections, la question se serait infailliblement résolue dans le présent parlement. Quelqu'incertaines que soient néanmoins les dispositions de la chambre actuelle, il est encore nécessaire de former une association de ce genre, afin d'exercer sur les membres la pression de l'opinion générale sur ce sujet. Et en cela comme dans toute les entreprises, l'argent est indispensable. Si les séances de la convention ont été si peu fréquentes et si peu nombreuses, c'est que les délégués étaient obligés d'en faire les frais. Organisez donc la chose solidement, nommez un bureau dans chaque paroisse et un gouvernement central quel que part; composez les des personnes les plus éclairées, les plus influentes et les plus dévouées; soucrivez chacun une modique somme pour défrayer les dépenses d'administration, les frais de voyage et tout ce qu'exigent les besoins de la cause. Avec cela vous pouvez tout; sans cela vous ne ferez rien. Dix seigneurs réunis ensemble, peuvent entraver les efforts d'un million de censitaires épars et sans organisation.

Le but et les conséquences du chemin de fer d'Halifax.

La dernière administration qui fut si fiéconde pour le mal et si stérile pour le bien; la dernière administration qui a laissé une si douloureuse trace après elle par les tribulations et les lachetés qu'elle a semées à confusion pendant les quatre années de son existence; la dernière administration, disons-nous, un moment avant d'expirer sous le poids de ses fautes, voulut se surpasser elle-même par une mesure inqualifiable empruntée aux traditions Durban. Le projet du chemin de fer d'Halifax fut présenté par M. Hincks et adopté par une chambre dont la servilité était devenue proverbiale.

Le ministère Rolph-Morin paraît avoir accepté ce triste legs et endosser avec empressement sa part de la terrible responsabilité qui pèsera dans l'histoire sur les promoteurs d'une mesure aussi détestable sur son but que dans ses résultats, et qui contient en germe l'abaissement et la nullification de la population canadienne-française.

Or, de deux choses l'une, ou on réussira à faire construire le chemin de fer d'Halifax, ou on ne réussira pas.

Prenons la première hypothèse, supposons que le chemin de fer soit entièrement construit. Qu'est-ce que le pays aura gagné d'une dette de plus de vingt millions de piastres, la concentration du commerce et du pouvoir dans Halifax, un redoublement d'impôts et de taxes énormes, peut-être une confédération des Etats Britanniques de l'Amérique du Nord avec un prince du sang-royal pour vice-roi et pour maître. En prospérité, en grandeur, en liberté, le Canada aura gagné; rien!

L'Angleterre, voici ce qu'elle aura gagné: une prolongation de son pouvoir en Amérique, un placement pour un des royaux enfants qui lui arrivent annuellement comme un fleau ou comme une faveur, une voie commode et rapide par laquelle elle pourra transporter en un clin-d'oeil ses soldats d'un bout du pays à l'autre.

Devant ce désastreux résultat, les spéculateurs politiques se réjouiront d'avoir si bien réussi dans leurs coupables projets, s'en vantant si bien, trompé, volé le pays, en s'enrichissant eux-mêmes avec une prodigieuse facilité.

La confédération des Etats Britanniques de l'Amérique du Nord sous la vice-royauté d'un des fils de la reine Victoria, auquel nous serons obligés de payer un salaire énorme par an pour l'entretien de sa cour; la nullification, l'annihilation de la race française par les autres races; l'asservissement le plus complet aux ordres d'un enfant capricieux et gâté par l'air corrompu des cours; voilà le résultat probable de l'entreprise magnifiquement au service duquel M. Hincks a mis ses talents et son activité.

contradiction, il suffit de nier purement et simplement l'analogie entre la permission que donne le gouvernement de recommander des individus, recommandation qu'il est libre de suivre ou de rejeter, et le droit de choisir qui résulterait du système électif.

Si la paroisse de Terreboune eût élu ses magistrats, MM. Turgeon, Chevalier et Varin ne siègeraient pas sur le banc des magistrats. Si les paroisses de Longueuil et de St. Ours avaient joui du même système, la première n'aurait pas attendu si longtemps l'administration en des mains comme celles qui y distribuent aujourd'hui les sentences, surtout ses réclamations n'auraient pas été méprisées si longtemps et d'une manière si insultante.

Au reste, si le système n'est pas meilleur, si le gouvernement centralise tout, s'il corrompt tout au moyen de son patronage, s'il méprise et rejette les avis et les recommandations des localités, nous sommes forcés d'avouer que le peuple en est la cause. Le gouvernement est dans son rôle et l'exécute fidèlement. Tout gouvernement est nécessairement conservateur. Les réformes lui sont arrachées, il ne les octroie jamais de bonne grâce. C'est pour cela que les impatiens sont toujours utiles dans un pays, et que les satisfaits y sont si dangereux.

Le gouvernement ne se dépeuplera pas spontanément de son patronage. Que le peuple le force donc à l'abiquer. Mais ce n'est pas en gardant le silence comme on le fait généralement qu'on parviendra à faire comprendre sa volonté.

Nous savons qu'il existe un désir universel de voir le patronage restreint. Mais tant qu'il ne se manifestera pas publiquement ce désir, c'est dire qu'on est trop faible pour parler en face au gouvernement et lui dire une vérité. Avec ce système on n'arrivera jamais au but.

Depuis que M. Drummond a réussi à remplacer M. LaFontaine, nous n'entendons plus parler de ses projets de réforme sur la tenure seigneuriale. Est-ce que la prévision de ceux qui l'ont accusé dans le temps de faire de cette question un marche-pied pour arriver à la position de procureur-général, serait destinée à se réaliser? Nous n'osons croire qu'un homme public puisse se jouer aussi grossièrement de toute une population. Nous savons bien que le gouvernement responsable a eu en tout temps pour cortège obligé la duplicité électorale, les grandes promesses et les protestations de dévouement; mais tout cela se pratique néanmoins dans les limites d'un certain respect pour ceux-là même qui briguent les suffrages du peuple et surtout pour le bon sens public. Et il nous réjouit de croire que ces deux projets, placés devant le parlement en face du pays entier, n'auraient été qu'une odieuse brigue électorale. Mais il est urgent que le public sache de bonne heure si ces projets seront soumis à la prochaine session, afin que la presse s'en occupe. Il n'est aucune question qui comporte d'aussi graves intérêts pour le Bas-Canada et dont la solution ait autant besoin de passer au creuset de la discussion. Si la maturité des calculs est nécessaire, c'est dans une question comme celle-ci qui embrasse les intérêts individuels de presque tous les habitants du pays.

Et en présence de la dépopulation qui se fait aujourd'hui sous nos yeux, en face d'une émigration causée en grande partie par notre tenure seigneuriale, il est impossible de différer plus longtemps la passion d'une loi qui demande à grands cris depuis de longues années. Si les terres incultes des seigneuries étaient accessibles aux habitants du Bas-Canada, si le genre de tenure de celles qui sont cultivées n'y entravait l'industrie et le progrès, nous ne serions pas témoins de cette alarmante émigration au même degré.

Si un côté nous avons des reproches à faire aux hommes publics qui ont différé le règlement de cette question et qui n'ont semblé s'en servir que pour acquérir de la popularité, les censitaires doivent aussi s'imputer de n'avoir pas fait tout ce que devaient leur inspirer leurs intérêts et tout ce que devaient faire. On a bien crié, il est vrai, on a fait des requêtes, une convention; mais nous n'avons pas vu dans tout cela le nerf qui pouvait donner de l'efficacité au mouvement; ce qu'il fallait, c'était une organisation régulière en associations locales avec une administration centrale.

Les journaux viennent d'annoncer que M. Gugy, un seigneur, est parti pour l'Angleterre pour y traiter avec le gouvernement impérial de la question d'abolition de la tenure. Cette mission prouve à elle seule que les seigneurs ont mieux compris que les censitaires les moyens effectifs de soigner leurs intérêts. Et de fait nous avons appris que les seigneurs avaient formé une association régulière dans le but de s'opposer de toutes leurs forces à l'abolition; et M. Gugy est sans doute envoyé aux frais de cette association pour travailler à mettre en conflit l'autorité du gouvernement anglais avec celle du parlement canadien, pour amener le gouvernement anglais à mettre son veto aux lois que pourrait faire notre législature sur le sujet.

Si les censitaires avaient formé une vaste association avec un gouvernement central, elle aurait fait en deux ans ce que n'a fait et ne fera en cinquante ans sans cela. Si une telle organisation avait existé par tout le pays aux dernières élections, la question se serait infailliblement résolue dans le présent parlement. Quelqu'incertaines que soient néanmoins les dispositions de la chambre actuelle, il est encore nécessaire de former une association de ce genre, afin d'exercer sur les membres la pression de l'opinion générale sur ce sujet. Et en cela comme dans toute les entreprises, l'argent est indispensable. Si les séances de la convention ont été si peu fréquentes et si peu nombreuses, c'est que les délégués étaient obligés d'en faire les frais. Organisez donc la chose solidement, nommez un bureau dans chaque paroisse et un gouvernement central quel que part; composez les des personnes les plus éclairées, les plus influentes et les plus dévouées; soucrivez chacun une modique somme pour défrayer les dépenses d'administration, les frais de voyage et tout ce qu'exigent les besoins de la cause. Avec cela vous pouvez tout; sans cela vous ne ferez rien. Dix seigneurs réunis ensemble, peuvent entraver les efforts d'un million de censitaires épars et sans organisation.

Le but et les conséquences du chemin de fer d'Halifax.

La dernière administration qui fut si fiéconde pour le mal et si stérile pour le bien; la dernière administration qui a laissé une si douloureuse trace après elle par les tribulations et les lachetés qu'elle a semées à confusion pendant les quatre années de son existence; la dernière administration, disons-nous, un moment avant d'expirer sous le poids de ses fautes, voulut se surpasser elle-même par une mesure inqualifiable empruntée aux traditions Durban. Le projet du chemin de fer d'Halifax fut présenté par M. Hincks et adopté par une chambre dont la servilité était devenue proverbiale.

Le ministère Rolph-Morin paraît avoir accepté ce triste legs et endosser avec empressement sa part de la terrible responsabilité qui pèsera dans l'histoire sur les promoteurs d'une mesure aussi détestable sur son but que dans ses résultats, et qui contient en germe l'abaissement et la nullification de la population canadienne-française.

Or, de deux choses l'une, ou on réussira à faire construire le chemin de fer d'Halifax, ou on ne réussira pas.

Prenons la première hypothèse, supposons que le chemin de fer soit entièrement construit. Qu'est-ce que le pays aura gagné d'une dette de plus de vingt millions de piastres, la concentration du commerce et du pouvoir dans Halifax, un redoublement d'impôts et de taxes énormes, peut-être une confédération des Etats Britanniques de l'Amérique du Nord avec un prince du sang-royal pour vice-roi et pour maître. En prospérité, en grandeur, en liberté, le Canada aura gagné; rien!

L'Angleterre, voici ce qu'elle aura gagné: une prolongation de son pouvoir en Amérique, un placement pour un des royaux enfants qui lui arrivent annuellement comme un fleau ou comme une faveur, une voie commode et rapide par laquelle elle pourra transporter en un clin-d'oeil ses soldats d'un bout du pays à l'autre.

Devant ce désastreux résultat, les spéculateurs politiques se réjouiront d'avoir si bien réussi dans leurs coupables projets, s'en vantant si bien, trompé, volé le pays, en s'enrichissant eux-mêmes avec une prodigieuse facilité.

La confédération des Etats Britanniques de l'Amérique du Nord sous la vice-royauté d'un des fils de la reine Victoria, auquel nous serons obligés de payer un salaire énorme par an pour l'entretien de sa cour; la nullification, l'annihilation de la race française par les autres races; l'asservissement le plus complet aux ordres d'un enfant capricieux et gâté par l'air corrompu des cours; voilà le résultat probable de l'entreprise magnifiquement au service duquel M. Hincks a mis ses talents et son activité.

Le chemin de fer d'Halifax enrichira quelques particuliers, mais ruinera le crédit public; il dévotera des millions, engloutira des sommes immenses dont une partie sera gaspillée, et ne paiera jamais. Le fruit de dépenses énormes sera rien; nous nous trompons, nous aurons l'union des provinces anglaises, et pour mettre le comble à notre félicité, (style monarchique), notre très gracieuse et très aimable souveraine daignera peut-être nous accorder un de ses nombreux enfants comme vice-roi; ce qui fera faire d'incontestablement un pas immense au Canada dans la voie des grands progrès. Nous aurons enfin ce que nous envions aux contrées Européennes, c'est-à-dire un roi, une cour... etc., etc., et autres institutions qui contribuent toujours beaucoup à la prospérité d'un pays.

Mais tout cela paraît de peu d'importance aux yeux du ministère, car on fait à Québec la sage réflexion que si M. Young a gagné quatre mille louis dans les négociations de l'Atlantique, il bien juste que M. Hincks fasse quelques petits bénéfices sur celles d'un emprunt de quatre millions de louis.

chard Kenrick, de St-Louis, avec les cinq sauteurs de Dubuque, Nashville, Milwaukee, Chicago et St-Paul; — Mgr. François N. Blanchet, d'Orango City, avec un seul sauteur, celui de Walla-Walla; — Pèbre de Montargy et les vicaires apostoliques du Nouveau-Mexique et du territoire indien.

Toutes les cérémonies publiques ont eu ce cachet grand, de beauté, de poésie qui n'appartient qu'au culte catholique, et la ville de Baltimore n'avait pas souvent assisté à un pareil spectacle.

Les délibérations n'ont pas cessé d'être animées de cet esprit de concorde et de charité qui convient aux ministres du Christ. Quant aux décrets adoptés par le conseil, on dit qu'ils ont été adoptés par un vote unanime, et qu'ils ont été adoptés par un vote unanime.

Pour la troisième fois en moins d'une année, ce nom revient dans nos colonnes en des circonstances identiques. L'expédition insensée tentée contre Cuba au mois d'août 1851 s'était dénouée par un assez sanglant leçon pour que l'on pût croire les prétendus libérateurs de la reine des Antilles guéris, pour longtemps sinon pour toujours, de la manie des invasions.

Si étrange, si incroyable que cela puisse paraître, rien n'est plus vrai: une nouvelle tentative de débarquement se prépare contre Cuba. Ceci n'est malheureusement pas un vain bruit recueilli au hasard, pour tenir l'émotion publique en haleine; c'est un fait dont nous avons eu, depuis un mois, dix preuves matérielles sous les yeux.

Aux circonstances ambiguës dont nos confrères remplissent leurs colonnes depuis quelques jours, nous substituerons donc une vérité pure et simple: tout est prêt pour le nouveau coup de main; les officiers sont nommés, les cadres des compagnies formés, le point de débarquement et le plan de campagne arrêtés.

Si, en pleine paix, un pays devient le siège d'une conspiration en permanence contre une puissance alliée, comment prétendra-t-il jamais rester neutre au temps de guerre? Et si lui-même devient partie belligérante, au nom de quelle responsabilité exigera-t-il d'une tierce puissance le respect de la neutralité?

Cela est regrettable à dire, en effet, mais cela est ainsi: l'expédition qui se prépare compte à sa tête et dans ses rangs la plupart des hommes auxquels on avait imposé, pour tout châtiment de l'invasion de Bahia Houada, quelques mois de prison et un voyage en Europe.

Nous nous sommes bien à ce que nos paroles seront stériles et n'empêcheront rien; mais, à notre tour, nous aurons cru manquer à un devoir en ne donnant pas à ces faits, à ces vérités la place qu'ils méritent.

ANGLETERRE. (Du Courrier de l'Europe.) Londres, 7 mai 1852. Ainsi qu'il est aisé de le prévoir l'affaire des biens de la famille d'Orléans a fait surgir un conflit. C'est mardi que les actes nécessaires ont été signés officiellement. Le conseil d'Etat se trouve donc saisi, et dès ce moment on peut considérer la question comme résolue en faveur de l'Etat, contre les véritables possesseurs des domaines de Neuilly et de Mouchaux.

Après s'être ajourné pendant une semaine presque entière, faute de questions à discuter, le corps législatif est rentré en séance lundi dernier. Le projet de loi soumis à ses délibérations était relatif à la réhabilitation des condamnés. Pour faire preuve d'indépendance, l'assemblée a rejeté le premier article du projet et adopté le second.

A la fin de la séance, le président du corps législatif a fait part à l'assemblée que le ministre d'Etat venait de lui transmettre, d'après les ordres du président de la république, le projet de loi relatif aux recettes et aux dépenses de l'exercice de 1853.

On se rappelle les dissentiments qui s'élevaient en 1849, entre le président de la république et quelques-uns des membres de sa famille. M. Napoléon Bonaparte, fils de Jérôme, était le plus ardent dans son opposition contre son cousin.

La chronique ne dit pas s'il est allé à la messe, mais elle dit qu'il a été aperçu à la messe, et qu'il a été aperçu à la messe, et qu'il a été aperçu à la messe, et qu'il a été aperçu à la messe.

Les nouvelles d'Italie seraient totalement dépourvues d'intérêt, sans l'agitation que fait naître en Toscane le système ultra-réactionnaire adopté par le grand-duc.

Ce qui se passe en Espagne depuis quelques semaines est de nature à inspirer de vives inquiétudes pour la tranquillité de ce pays. Sous l'influence du régime constitutionnel, le pouvoir n'est en jeu, mais prouvant par ses résultats mêmes son incontestable supériorité sur le régime absolu l'Espagne était, il y a quelques années, le théâtre d'une guerre civile, et les dernières traces de la guerre civile, effaçant ses finances en désordre, réorganisaient son armée et sa marine, ouvraient des routes sur son sol, traçaient des lignes de chemins de fer et donnaient à son industrie et à son commerce un essor inconnu jusqu'ici.

Le différend égyptien est réglé. Abbas-Pacha accepte les conditions posées par l'Angleterre, en ce qui touche le Tancimat ou nouvelles lois de l'Empire. La Porte concède au Pacha le droit de mort pendant sept années, après lesquelles toutes les condamnations capitales seront soumises aux tribunaux de Constantinople.

Les steamers l'Illinois et le Prometheus sont partis à trois heures, le premier pour Aspinwall city et le second pour San Juan de Nicaragua. Au nombre des passagers de l'Illinois se trouvent un de nos ingénieurs civils les plus distingués, M. Sautner, accompagné de son fils et de son neveu, élèves de l'École des Mines de France.

Chronique Etrangère. 26 mai 1852. Une escadre française composée de six vaisseaux et un bâtiment à vapeur, commandé par l'amiral Laussane, montait le vaisseau à trois points la ville de Paris, de 134 canons, et par le contre-amiral Jaquinot, commandant la seconde division, ayant sous leurs ordres le Henri IV à trois points, le Vieux, le Jupiter et le Bayard à deux points, est arrivée le 1er mai, à la pointe du jour, en vue du port de Gênes, et s'est avancée jusqu'à l'entrée. La, le brick de guerre l'Estéfette la salua d'une salve, tout en s'avançant à la voile.

Le rapport de M. Bauchart occupe beaucoup les esprits et provoque les commentaires de tous les journaux. Du travail auquel se sont livrés les trois commissaires résulte ce fait général, qu'il n'y a pas eu moins de deux cent mille individus arrêtés à la suite des événements de décembre, et ce fait particulier que, dans l'Hérault, déduction faite des transportés et des condamnés graciés, il y a à l'heure qu'il est la quarantième partie de la population virile qui se trouve atteinte par les commissions mixtes.

Le Moniteur annonce que, par un décret du 3 courant, rendu sur le rapport de M. Fortoul, ministre de l'instruction publique, M. Villemin professeur d'éloquence, et M. Cousin, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Paris, ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite.

On dit dans le Courrier des Etats-Unis du 21 courant: En France, la perspective de la fête du 10 mai dominait encore, avons-nous besoin de le dire? les faits secondaires que chaque jour voit naître. Le 10 mai amènera la reconstitution de l'Empire, disaient les uns; il en donnera au moins le signal, répondaient les autres.

Le revenu estimatif de la dernière année était de 52,140,000 fr. (1,303,505,000 fr.); le revenu effectif, en dépit de réductions plus grandes que celles anticipées, monte à 52,468,000 livres (1,311,700,000 fr.).

Charges sur la dette. 27,950,000 liv. Charges sur les fonds consolidés. 2,900,000 liv. Armées. 6,491,000 liv. Marine et paquebots du service postal. 6,493,000 liv. Artillerie. 2,473,000 liv. Services civils. 5,187,000 liv. Guerre des Caffres. 660,000 liv. Milice. 350,000 liv.

Le revenu estimatif, y compris l'impôt sur le revenu et sur les propriétés, dont le renouvellement n'est proposé que pour la présente année, est ainsi établi: Douanes. 10,257,000 liv. Accises. 14,604,000 liv. Timbres. 6,339,000 liv. Taxes. 3,125,000 liv. Impôt sur le revenu. 5,187,000 liv. Administration des postes. 938,000 liv. Eaux et forêts. 235,000 liv. Divers. 290,000 liv. Vieux matériel. 400,000 liv.

L'excédant apparent est donc de 461,000 liv. (1,125,000 fr.), en comprenant dans ses calculs l'impôt sur le revenu de l'année dernière, tel qu'il a été proposé par M. d'Israeli et voté par la chambre; sans cela il y aurait eu un déficit de 2,180,479 liv. (près de 55 millions de francs).

On s'occupe beaucoup dans le monde diplomatique de voyages princiers. Celui que l'empereur de Russie se propose de faire en Allemagne était nécessairement en première ligne; de grands préparatifs se font pour la réception de ce souverain. A Naples, on attend, pour les fêtes avec transport, les grands-ducs Nicolas et Michel, qui, aux dernières dates, étaient à Padoue.

d'assignats de la première révolution il y en avait pour plus de 100,000 fr. Cette maison avait appartenu à un vicil avare mort en 1810, et dont les amis racontaient qu'après avoir amassé une grande fortune pendant la révolution, il n'avait jamais voulu se dessaisir de ces assignats; seulement on ignorait qu'ils étaient devenus, sans qu'il s'en aperçût, des enfants qui les ont éparpillés dans les rues de Chailot en l'amusant.

Les plans du grand Palais-de-Cristal des Champs-Élysées seront adoptés avant peu et mis à exécution. C'est, dit-on, M. Hittorf qui sera chargé de ce travail colossal, pour l'accomplissement duquel le carré de la place des Champs-Élysées sera agrandi. L'élevation du monument dépassera celle des tours Notre-Dame, et les colonnes en fonte qui soutiendront la toiture n'auront pas leur base moins d'un mètre de circonférence.

Ces Arabes, couverts d'éclatants burnous blancs, assistaient jeudi soir à la représentation du Juif Errant, à laquelle ils ont paru prendre le plus vif intérêt. Ils étaient accompagnés de deux interprètes français et de colonel Durrieu.

Le califat Sidi-Mohamed-Ben-Abdallah (le glorieux enfant de Mohamed) est un homme de cinquante ans environ, commandeur de la légion d'honneur pour ses services qu'il a rendus à la France. Les autres chefs sont presque tous décorés de la légion d'honneur.

M. de Laboulaye, ancien représentant des Bouches-du-Rhône, a envoyé sa démission de membre du conseil général.

Le revenu estimatif de la dernière année était de 52,140,000 fr. (1,303,505,000 fr.); le revenu effectif, en dépit de réductions plus grandes que celles anticipées, monte à 52,468,000 livres (1,311,700,000 fr.).

Charges sur la dette. 27,950,000 liv. Charges sur les fonds consolidés. 2,900,000 liv. Armées. 6,491,000 liv. Marine et paquebots du service postal. 6,493,000 liv. Artillerie. 2,473,000 liv. Services civils. 5,187,000 liv. Guerre des Caffres. 660,000 liv. Milice. 350,000 liv.

Les quatre aspirants de ce parti qui figurent toujours en première ligne sont MM. Cass, Buchanan, Douglas et Houston. Après eux, viennent à des distances plus ou moins grandes, M. Marcy, de New-York, et M. Butler, de Kentucky; puis, dans les perspectives lointaines, le général Lane, de l'Indiana, M. Allen, de l'Ohio, M. Pierce, de New-Hampshire, et M. Dodge, du Wisconsin.

On assure que M. Teste, ancien ministre, qui vient de mourir, laisse des mémoires extrêmement curieux et qui jettent le plus grand jour sur l'histoire intérieure du règne de Louis-Philippe; sa famille se propose, dit-on, de publier ces mémoires.

Heureusement que nous sommes délivrés de ce fléau — et j'en rends grâce à Dieu tous les jours, même quand j'entends l'orgue de barbarie, qui se trouve mélodieux lorsque je le compare en pensée à cette infernale valse des sans-culottes écossais du temps jadis.

Et pourtant, quoique je sois forcé de proclamer que l'orgue de barbarie n'est pas une valse, il ne s'en suit pas pour cela que la mélodie mendiant soit une chose agréable. Je conviendrais de bien des choses avant de convenir de cela.

Si encore, pour compléter de ces concerts barbares, ces musiciens à son de l'air n'ajoutaient pas le tambour de basque, la chose serait moins insupportable! Mais enfin résignons-nous, car il faut que tous les musiciens vivent, et puisqu'il faut entendre un simple musical, autant vaut l'entendre complet qu'il soit moité; nous n'en aurons que plus de mérite.

Pendant que les amis du président travaillent avec cette ardeur de propagande, ceux de M. Webster se contentent de lui donner à Boston des témoignages directs de leur sympathie et de leur admiration; ils le reçoivent dans Faneuil Hall avec un empressement, un enthousiasme, qui ont dû bien échauffer dans son esprit le souvenir de l'espèce d'ostacisme dont un conseil municipal avait osé le frapper l'an dernier, en lui fermant les portes qu'on lui a ouvertes toutes grandes et te année. M. Webster d'ailleurs, avec une réserve et un bon goût qu'on a vivement appréciés, n'a point voulu aborder dans son discours les questions politiques; il s'est contenté de dire que sa vie et ses opinions étaient assez connues pour le dispenser de formuler un programme politique, puis il s'est efforcé d'aborder ce thème inépuisable que l'éloquence peut toujours varier à son aise: le développement de la prospérité et de la grandeur nationale.

Après s'être promené dans le foyer de l'Opéra, ces Arabes, sous le patronage du colonel Durrieu, ont été se placer dans trois loges des premières, où ils ont été l'objet de la plus vive curiosité.

Le revenu estimatif de la dernière année était de 52,140,000 fr. (1,303,505,000 fr.); le revenu effectif, en dépit de réductions plus grandes que celles anticipées, monte à 52,468,000 livres (1,311,700,000 fr.).

Charges sur la dette. 27,950,000 liv. Charges sur les fonds consolidés. 2,900,000 liv. Armées. 6,491,000 liv. Marine et paquebots du service postal. 6,493,000 liv. Artillerie. 2,473,000 liv. Services civils. 5,187,000 liv. Guerre des Caffres. 660,000 liv. Milice. 350,000 liv.

Les quatre aspirants de ce parti qui figurent toujours en première ligne sont MM. Cass, Buchanan, Douglas et Houston. Après eux, viennent à des distances plus ou moins grandes, M. Marcy, de New-York, et M. Butler, de Kentucky; puis, dans les perspectives lointaines, le général Lane, de l'Indiana, M. Allen, de l'Ohio, M. Pierce, de New-Hampshire, et M. Dodge, du Wisconsin.

On assure que M. Teste, ancien ministre, qui vient de mourir, laisse des mémoires extrêmement curieux et qui jettent le plus grand jour sur l'histoire intérieure du règne de Louis-Philippe; sa famille se propose, dit-on, de publier ces mémoires.

Et pourtant, quoique je sois forcé de proclamer que l'orgue de barbarie n'est pas une valse, il ne s'en suit pas pour cela que la mélodie mendiant soit une chose agréable. Je conviendrais de bien des choses avant de convenir de cela.

Si encore, pour compléter de ces concerts barbares, ces musiciens à son de l'air n'ajoutaient pas le tambour de basque, la chose serait moins insupportable! Mais enfin résignons-nous, car il faut que tous les musiciens vivent, et puisqu'il faut entendre un simple musical, autant vaut l'entendre complet qu'il soit moité; nous n'en aurons que plus de mérite.

Pendant que les amis du président travaillent avec cette ardeur de propagande, ceux de M. Webster se contentent de lui donner à Boston des témoignages directs de leur sympathie et de leur admiration; ils le reçoivent dans Faneuil Hall avec un empressement, un enthousiasme, qui ont dû bien échauffer dans son esprit le souvenir de l'espèce d'ostacisme dont un conseil municipal avait osé le frapper l'an dernier, en lui fermant les portes qu'on lui a ouvertes toutes grandes et te année. M. Webster d'ailleurs, avec une réserve et un bon goût qu'on a vivement appréciés, n'a point voulu aborder dans son discours les questions politiques; il s'est contenté de dire que sa vie et ses opinions étaient assez connues pour le dispenser de formuler un programme politique, puis il s'est efforcé d'aborder ce thème inépuisable que l'éloquence peut toujours varier à son aise: le développement de la prospérité et de la grandeur nationale.

Après s'être promené dans le foyer de l'Opéra, ces Arabes, sous le patronage du colonel Durrieu, ont été se placer dans trois loges des premières, où ils ont été l'objet de la plus vive curiosité.

Le revenu estimatif de la dernière année était de 52,140,000 fr. (1,303,505,000 fr.); le revenu effectif, en dépit de réductions plus grandes que celles anticipées, monte à 52,468,000 livres (1,311,700,000 fr.).

Charges sur la dette. 27,950,000 liv. Charges sur les fonds consolidés. 2,900,000 liv. Armées. 6,491,000 liv. Marine et paquebots du service postal. 6,493,000 liv. Artillerie. 2,473,000 liv. Services civils. 5,187,000 liv. Guerre des Caffres. 660,000 liv. Milice. 350,000 liv.

Les quatre aspirants de ce parti qui figurent toujours en première ligne sont MM. Cass, Buchanan, Douglas et Houston. Après eux, viennent à des distances plus ou moins grandes, M. Marcy, de New-York, et M. Butler, de Kentucky; puis, dans les perspectives lointaines, le général Lane, de l'Indiana, M. Allen, de l'Ohio, M. Pierce, de New-Hampshire, et M. Dodge, du Wisconsin.

On assure que M. Teste, ancien ministre, qui vient de mourir, laisse des mémoires extrêmement curieux et qui jettent le plus grand jour sur l'histoire intérieure du règne de Louis-Philippe; sa famille se propose, dit-on, de publier ces mémoires.

On assure que M. Teste, ancien ministre, qui vient de mourir, laisse des mémoires extrêmement curieux et qui jettent le plus grand jour sur l'histoire intérieure du règne de Louis-Philippe; sa famille se propose, dit-on, de publier ces mémoires.

théâtre royal de la rue Côté; et les pièces ont été: Deux paires de bretelles et En manches de chemise, jouées d'une petite chaussonnette dont le titre est assez original! Le capitaine Fracasse.

Il ne faut pas que l'oubli ne plus d'arriver mes lecteurs que c'est ce soir que doit avoir lieu le premier concert de Mlle Catherine Hayes, cantatrice irlandaise qui rivalise avec Jenny Lind, et à qui on a donné le surnom de Cygne d'Irlande.—Ce qui prouve qu'elle a beaucoup de talent, c'est que les billets sont cotés à \$2 et d'autres à \$1. Mais les dilettanti n'y regarderont pas, si près et si abondant, au moins je le souhaite, l'ouverture du théâtre de la rue Côté.

COMMUNICATION PAR TÉLÉGRAPHE AVEC TERRENEUVE A TRAVERS L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.—Une assemblée publique s'est tenue à Charlottetown, capitale de l'île du Prince-Edouard, le 4 de ce mois, à l'effet de prendre en considération une question de haute importance, non seulement pour cette île, mais pour toute l'Amérique du Nord et même pour l'Europe; celle de l'établissement d'une ligne télégraphique reliant l'île de Terre-Neuve à travers celle du Prince-Edouard, avec le continent américain. L'assemblée était présidée par Son Excellence le lieutenant-gouverneur de l'île, Sir Alexander Bannerman, qui en expliqua l'objet.

L'honorable procureur-général prit ensuite la parole et donna lecture d'une lettre de M. F. Gisborne, agent de la compagnie de télégraphe électrique de Terre-Neuve, adressée au gouvernement de l'île du Prince-Edouard, et dans laquelle M. Gisborne dit que la compagnie de télégraphe électrique de Terre-Neuve a en vue de relier Terre-Neuve au continent de l'Amérique par des fils télégraphiques, et qu'elle préférerait tendre le câble sous-marin de Terre-Neuve à la pointe de l'Est de cette île, au lieu du cap Nord dans la Nouvelle-Ecosse, de manière que les fils télégraphiques traverseraient le centre de cette île et la relieraient au continent; que cette route épargnerait à la compagnie environ trois cents miles de télégraphe terrestre, mais entraînerait une dépense additionnelle de £7,500 pour le câble sous-marin; et que la compagnie désirait savoir si le gouvernement local serait disposé à lui donner quelque aide, pécuniaire ou autre, quand l'ouvrage serait accompli.

A cette lettre, l'exécutif a répondu que, prenant en considération les avantages manifestés d'une ligne traversant l'île, il s'engageait à soumettre la proposition à la législature dans sa prochaine session, et qu'il ferait tous ses efforts pour obtenir une allocation pécuniaire en aide à cette grande et utile entreprise, et accorderait aussi à la compagnie toutes les facilités possibles pour l'usage des chemins publics.

L'assemblée adopta des résolutions approuvant le mouvement; et des remerciements ayant été votés au lieutenant-gouverneur pour la bonté qu'il avait eue de présider l'assemblée, Son Excellence dit: «Ca était une grande satisfaction pour moi d'être appelé à présider une assemblée si importante dans son caractère et qui sera, j'espère, si importante dans ses résultats. Si nos espérances se réalisent dans l'heureuse issue du plan proposé, l'île du Prince-Edouard deviendra connue non seulement à des milliers, mais à des millions de membres de la famille humaine qui n'ont jamais encore entendu parler de la colonie. Ce sera pour moi une source de grand bonheur si une entreprise aussi grande et aussi utile, favorisée par l'intelligence et la respectabilité réunies dans cette assemblée, s'accomplit pendant mon administration du gouvernement de la colonie.»

ACCIDENT FATAL.—Samedi dernier, vers midi, par le vieux mur qui soutient le côté nord du terrain sur lequel sont les casernes de Jésusites, derrière la maison qu'occupe M. Louis, maître cordonnier, rue St-Jean, s'est écroulé sur quelques ouvriers qui travaillaient auprès, en a tué un, nommé Doyle, qui s'est trouvé complètement enterré sous une masse de débris, et en a blessé grièvement un autre du nom de Bulger, qui a été porté à l'Hôtel-Dieu. Doyle, récemment arrivé d'Irlande, était âgé de plus de 50 ans, et Bulger était son gendre.

PRIX DES MARCHÉS. MARCHÉ BONSECOURS. MONTREAL, 31 MAI 1852. PRIX DES DENRÉS. Farines: S. D. 10 0. Do d'avoine do 9 0 6. Do de blé do 7 6 8 0.

BUREAU DU JOURNAL, RUE SAINTE-THERÈSE, VIS-À-VIS LA RUEELLE SAINT-DENIS. RÉDACTEUR: L. LABRECHE-VIGER. IMPRIMÉ ET PUBLÉ PAR JACQ. A. PLINGUET.